

PAROISSE
STE-MARIE-MADELEINE

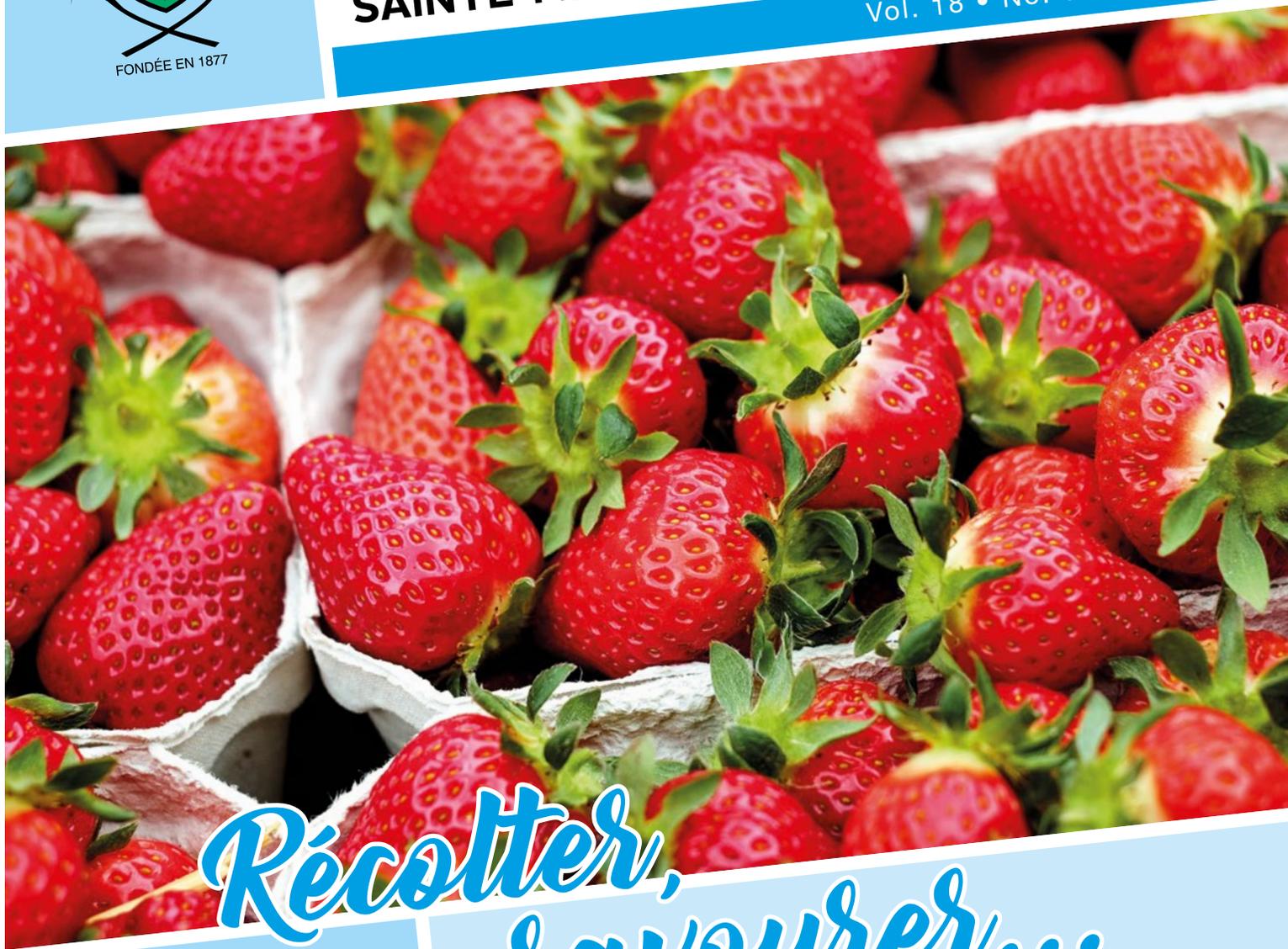


FONDÉE EN 1877

Le Bulletin

SAINTE-MARIE-MADELEINE

Vol. 18 • No. 6 • Juin 2025



*Récolter,
savourer...*

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 7 juillet
à 19h30

3355, boul. Laurier
Sainte-Marie-Madeleine

À lire ce mois-ci:

P 6 | Urbanisme et travaux publics

P 11 | Ma région

P 12 | Fête familiale du grand Sainte-Madeleine

LE MOT DU CONSEIL

Chères citoyennes, chers citoyens,

Enfin la chaleur nous rejoint pour entamer l'été, qui sera fort chargé. Le 14 juin dernier avait lieu la Fête des voisins. Le 12 juillet se tiendra la Gala de lutte à la patinoire du village de Sainte-Madeleine et les 15, 16 et 17 août, se tiendra la Fête familiale du grand Sainte-Madeleine avec la visite des Matinées gourmandes de la MRC des Maskoutains, le samedi 16 août. Pour nos jeunes, le soccer est commencé et le camp de jour débutera le 26 juin prochain. Nous aurons donc plusieurs occasions de nous rencontrer et de discuter ensemble des projets de votre municipalité.

Du côté municipal, les projets continuent de marquer du progrès. Au moment de lire ces lignes, les travaux de réfection de l'aqueduc de la montée du 4^e Rang, du 4^e Rang et de la rue Brodeur seront complétés. Un bon chantier qui a amené son lot de contraintes et de découvertes, mais qui assurera une quiétude aux citoyens de ce secteur pour plusieurs années à venir. Nous sommes également en processus d'appel d'offres pour le lignage de chaussée, l'ajout d'abribus et les travaux d'installation d'un égout pluvial et de réfection de certaines portions d'aqueduc dans le Domaine du Lac des Hurons.

Nos employés travaillent fort pour réaliser ces projets et répondre à vos différentes requêtes. Je suis toujours aussi fière de travailler avec cette belle équipe qui veut le bien de notre communauté. Je profite donc de l'occasion que m'offre cette tribune pour vous inviter à les remercier pour leur bon travail. Rien n'est parfait, mais vous pouvez avoir l'assurance qu'ils et elles ont à cœur les intérêts de notre collectivité.

Pendant les semaines qui viennent, profitez-en pour découvrir notre territoire maskoutain. Plusieurs fermes maraîchères ont commencé à nous offrir leurs petits fruits et leurs bons légumes. De belles activités vous sont également offertes et vous pouvez en profiter en famille.

Profitez de l'été pour vous réunir en famille et vivre au rythme des vacances, et au plaisir de vous rencontrer lors de nos divers événements!



CARTE TOURISTIQUE 2025-2026

**Vous êtes à la recherche
d'activités et de découvertes ?**

Visitez le <https://tourismesth.ca> pour consulter la nouvelle carte touristique 2025-2026.



**Nous en avons
quelques exemplaires au
bureau municipal.**



Mme Ginette Gauvin
Mairesse

ggaudin@stemariemadeleine.qc.ca



M. Daniel Bouchard
Conseiller poste no. 1

dbouchard@stemariemadeleine.qc.ca



Mme Christine Gougeon
Conseillère poste no. 2

cgougeon@stemariemadeleine.qc.ca



M. René Poirier
Conseiller poste no. 3

rpoirier@stemariemadeleine.qc.ca



M. Daniel Choquette
Conseiller poste no. 4

dchoquette@stemariemadeleine.qc.ca



M. Patrick Vizien
Conseiller poste no. 5

pvizien@stemariemadeleine.qc.ca



M. René-Carl Martin
Conseiller poste no. 6

rmartin@stemariemadeleine.qc.ca

ACTUALITÉS

HORAIRE DES SERVICES MUNICIPAUX

Veillez prendre note que les services municipaux seront ouverts, mais à services réduits, le **mardi 1^{er} juillet** lors de la fête du Canada.



Pour toute requête reliée aux travaux publics, vous pouvez joindre notre équipe au 450 795-6272, poste 106, ou encore utiliser le module **Voilà!**, dans la section Nouvelles sur la page d'accueil du site Internet de la Municipalité. Pour toute urgence composez le 9-1-1.

TAXES MUNICIPALES

Prochains versements : 28 août et 30 septembre



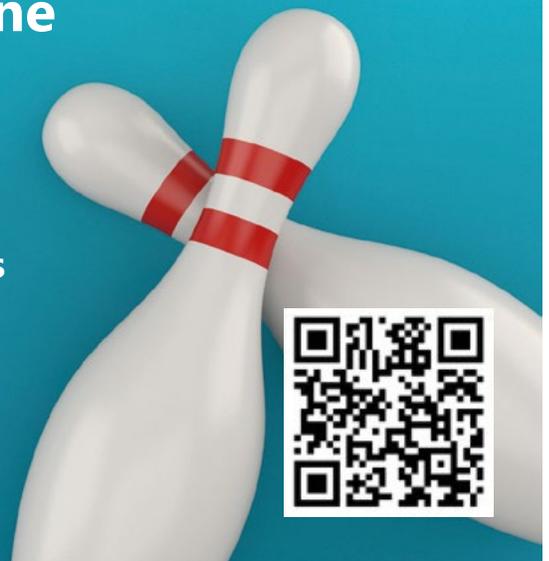
LOISIRS – DERNIÈRE CHANCE DE PARTICIPER AU SONDAGE

Municipalité de Sainte-Madeleine Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine

Participez à notre sondage en lien avec les loisirs de votre municipalité.

Vous habitez Sainte-Madeleine ou Sainte-Marie-Madeleine ?
Nous aimerions connaître votre avis !

Merci de remplir ce court sondage et de nous aider à toucher le plus de familles possible lors de nos activités.



UN PROJET D'AFFAIRES OU
**DE NOUVELLE
ENTREPRISE?**

Saint-Hyacinthe Technopole est

LE GUICHET UNIQUE

pour vos projets industriels,
commerciaux et touristiques dans
la MRC des Maskoutains

CONTACTEZ-NOUS

450 774-9000 | 1 877 505-1246
st-hyacinthetechnopole.com  



AFFAIRES MUNICIPALES

SOMMAIRE DÉCISIONNEL DE LA SÉANCE DU 9 JUIN 2025

Lors de la séance, les membres du conseil municipal ont :

- Adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025;
- Autorisé les comptes à payer;
- Approuvé le contenu du rapport de suivi de contrôle budgétaire;

Législation

- Adopté le *Premier projet de modifications au Règlement de zonage 09-370* et annoncé une séance publique de consultation pour le 7 juillet 2025;
- Donné les avis de motion pour deux règlements concernant l'enlèvement des résidus domestiques et des matières organiques;
- Donné de l'information sur de nouveaux projets de loi déposés en lien avec le monde municipal;

Administration

- Annoncé un congé sans solde et une nomination au service de Sécurité incendie et autorisé l'ouverture d'un poste administratif;
- Annoncé une ristourne de la part des assureurs de la Municipalité;
- Fait le suivi du dossier de ventes pour défaut de paiement des taxes municipales;
- Annoncé l'inscription de la Municipalité à la démarche de francisation;
- Autorisé le renouvellement de la carte Costco de la Municipalité et l'émission d'une carte de crédit MasterCard pour les achats chez Costco;
- Décidé de ne plus acheter chez Amazon;
- Fait le suivi de la production des états financiers 2024;
- Donné plusieurs informations en lien avec la Municipalité;

Sécurité publique et civile

- Autorisé la MRC des Maskoutains à déposer une demande d'aide financière pour la bonification de l'*Entente intermunicipale de prévention en incendie*;

Infrastructure et transport

- Proclamé la *Semaine de la sécurité des travailleurs routiers*;
- Déposé le *Plan d'infrastructures 2025-2026* du ministère des Transports du Québec;
- Autorisé la directive de changement numéro 4 et le décompte progressif numéro 3 pour les travaux de réfection de l'aqueduc de la montée du 4^e Rang, du 4^e Rang et de la rue Brodeur;
- Autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au PAFFSR pour le projet de réfection de l'intersection du chemin du Grand-Rang et de la route 116;

Aménagement, urbanisme et environnement

- Déposé la liste des permis délivrés et le rapport des indicateurs de performance des requêtes pour le mois de mai 2025;
- Autorisé le transfert des bacs de récupération et de matières organiques de la municipalité au 31 décembre 2024 à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
- Déposé un lotissement autorisé;
- Autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière en patrimoine;
- Décrété la fin de parc payable pour un nouveau lotissement sur la rue Berger;
- Présenté la teneur de la rencontre tenue le 5 juin 2025 pour préparer le nouveau *Schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Maskoutains*;

Loisirs, culture et services communautaires

- Annoncé la Fête des voisins le 14 juin 2025;
- Invité la population à participer au pique-nique de la Table de sécurité alimentaire de la MRC des Maskoutains le 14 mai 2025 et à la *Journée interculturelle de Saint-Hyacinthe Technopole* le 21 juin 2025;
- Autorisé le passage du *Tour cycliste Charles-Bruneau* et un arrêt à la salle municipale;

Divers

- Invité les membres du conseil municipal à participer à l'assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe;
- Invité la population à respecter le stationnement pour personnes handicapées;
- Fait un résumé de la conférence de presse annonçant un investissement de 3.4 M\$ à la Coopérative d'électricité de Saint-Jean-Baptiste pour un programme de compteurs intelligents.

Pour de plus amples informations, la population est invitée à consulter le procès-verbal ou à visionner le vidéo de la séance du conseil déposé sur le site Internet de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

<https://sainte-marie-madeleine.ca/>

AFFAIRES MUNICIPALES

COMPTES À PAYER ADOPTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2025

FOURNISSEUR	MONTANT	FOURNISSEUR	MONTANT
9097-2613 QUÉBEC INC.	615,81 \$	L4 CONSTRUCTION INC.	1 243 604,12 \$
9180-0557 QUÉBEC INC.	1 931,58 \$	LAFERTÉ & LETENDRE INC.	113,20 \$
9296-2133 QUÉBEC INC.	(351,95) \$	LOCATION D'ÉQUIPEMENT BATTLEFIELD	23,74 \$
LÉGARÉ, ALEXANDRE	600,00 \$	LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE	117,10 \$
ALIMENTATION STE-MADELEINE INC.	38,55 \$	LUSSIER, DANIEL	517,39 \$
ALLARD CORBEIL PERRAS NOTAIRE INC.	100,00 \$	MARICK DIESEL INC.	241,78 \$
CHAMBERLAND, ANNIE	52,69 \$	COUTURE, MARIE-PIERRE	300,00 \$
ANTONIO MOREAU (1984) LTÉE	237,29 \$	MI-CONSULTANTS	7 944,77 \$
ASSOC. DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE	977,29 \$	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	18 453,16 \$
BELL	81,58 \$	MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	895,40 \$
BELL CANADA	295,12 \$	MRC DES MASKOUTAINS	18 032,00 \$
CDED COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	13 477,45 \$	MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION	270,78 \$
CDTEC CALIBRATION INC.	390,92 \$	MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU	55 770,19 \$
CHAPITEAUX MASKA INC.	3 489,50 \$	MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE	593,01 \$
CMP MAYER INC.	8 618,26 \$	MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT	139,95 \$
COGECO	797,20 \$	MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE SAINTE-MADELEINE	999,95 \$
CONCEPTION ÉMILIE CAMPBELLE INC.	563,38 \$	PG SOLUTIONS INC.	247,20 \$
CONSULTATION INFOMATRIX INC.	1 564,70 \$	PLOMBERIE ET CHAUFFAGE ST-HYACINTHE INC.	6 773,42 \$
CORMIER, NATHALIE	37,46 \$	PLOMBERIE RÉJEAN LEMELIN INC.	856,22 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	5 334,28 \$	PRODUCTIONS ROYAL PYROTECHNIE INC.	5 748,76 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE – REER	4 362,93 \$	PRODUITS SANITAIRES LÉPINE	100,07 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	30,00 \$	QUÉBEC MUNICIPAL	(666,86) \$
ÉCOLE DE SECOURISME DU QUÉBEC	147,17 \$	R.I.E.V.R.	12 538,91 \$
EMCO CORPORATION	1,66 \$	RANCOURT LEGAULT JONCAS	6 704,97 \$
ENERGIR	110,69 \$	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	7 188,30 \$
EUROFINS ENVIRONEX	755,11 \$	RÉGIE DE L'A.I.B.R.	11 461,10 \$
FBL S.E.N.C.R.L.	3 794,18 \$	RÉGIE INTER. D'ACTON ET DES MASKOUTAINS	21 644,84 \$
FOCUS STUDIO	229,95 \$	SANI GEAR	598,69 \$
FOURNITURES DE BUREAU DENIS	146,80 \$	SERRES CHRISTIAN DESNOYERS	884,97 \$
FQM ASSURANCES INC.	58 307,37 \$	SOURCE OMÉGA INC.	62,09 \$
GAZON ROUVILLE (1988) INC.	651,91 \$	SPA DRUMMOND	6 520,81 \$
DÉCARY, GENEVIÈVE	100,00 \$	SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC	460,27 \$
GLS DICOM	19,36 \$	GAUTHIER, VANESSA	289,30 \$
GROUPE MASKATEL LP	120,72 \$	VENDETTE, JOSÉE	531,18 \$
HYDRO-QUÉBEC	545,99 \$	VILLE DE SAINT-HYACINTHE	16 205,35 \$
IMPRESSIONS KLM	2 187,29 \$	VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE	2 753,66 \$
		VISA DESJARDINS	3 933,92 \$
		TOTAL DES FACTURES	1 563 215,95 \$
		FACTURES NON-PAYÉES	977 247,49 \$

URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

PISCINES

Il est important de vous informer avant d'installer une piscine ou un spa sur votre propriété et/ou de modifier vos installations.

L'installation de ces équipements nécessite un permis de la municipalité, laquelle est mandatée pour s'assurer du respect des règles édictées par le gouvernement en la matière.

En plus des règles municipales, vous devez également respecter les règles édictées par le **Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles** du gouvernement du Québec visant à contrôler l'accès aux

piscines afin de prévenir les risques de noyade, plus particulièrement chez les enfants. **Vos installations devront être conformes aux dispositions de ce règlement au 30 septembre 2025.**

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site <https://www.quebec.ca/habitation-territoire/piscines-et-spas/securite-piscines-residentielles>.

VISITEUR INDÉSIRABLE ?

Saviez-vous que lorsqu'un animal de la faune urbaine (moufette, raton laveur, marmotte, etc.) vient vous visiter...

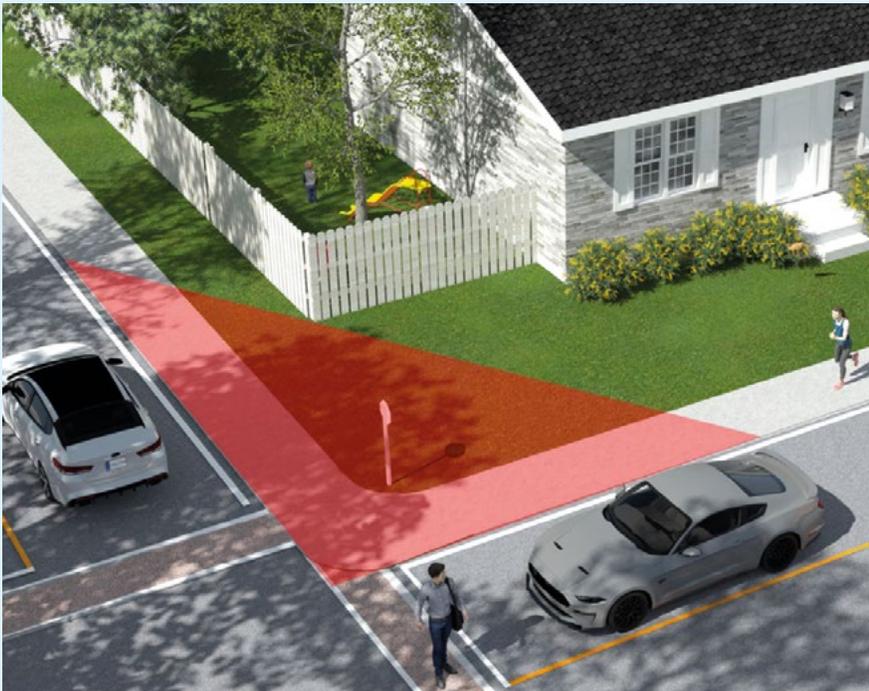
vous pouvez communiquer avec la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) afin que leur équipe vous informe du numéro de téléphone du trappeur urbain de votre secteur qui veillera à la capture humanitaire et la relocalisation de l'animal en question.

Toutefois, ce type de service est à vos frais.

SPAD : 819 472-5700



INTERSECTIONS – TRIANGLE DE VISIBILITÉ



Vous planifiez des travaux sur votre propriété et cette dernière est située à une intersection. N'oubliez pas que vous devez respecter un triangle de visibilité. Quelles sont les règles :

Sur tout lot de coin, il doit être laissé un triangle de visibilité dont deux des côtés sont les lignes d'emprise de la rue. Dans les zones non agricoles, ces deux côtés doivent avoir une longueur minimale de 7.5 mètres à partir de leur point d'intersection. Dans les zones agricoles, ces deux côtés doivent avoir une longueur minimale de 10 mètres à partir de leur point d'intersection.

À l'intérieur de ce triangle, aucune construction, clôture, haie ou autre aménagement ne doit excéder 90 cm de hauteur mesurée par rapport au niveau du centre de la rue, à l'exception d'un poteau servant de support à une enseigne autorisée.

ENVIRONNEMENT

LES ÉCOCENTRES SONT OUVERTS

Les écocentres de Saint-Hyacinthe et Acton Vale sont ouverts les vendredis, samedis et dimanches de 8 h 30 à 16 h 30 afin de mieux répondre aux besoins de la population en cette période d'achalandage important lié aux nombreux déménagements.

L'écocentre de Saint-Hyacinthe de la Régie est situé au 1880, rue Brouillette et il est accessible gratuitement sur preuve de résidence, aux citoyens des 25 municipalités membres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. De plus, celui situé à Acton Vale, au 68, rue Noël-Lecomte, est également ouvert tous les samedis et dimanches durant cette même période, aux mêmes heures.

Les matières admissibles sont les peintures, l'huile et les filtres à huile, les métaux, les pneus déjantés d'un diamètre inférieur à 112,5 cm (45 pouces), les résidus électroniques et informatiques, les vieux meubles, les résidus de bois et les débris de construction et de démolition. Pour une question de sécurité lors des opérations, seules les remorques de 4 x 8 pieds ou moins sont acceptées au site de Saint-Hyacinthe, alors qu'à Acton Vale, la configuration du site permet d'y accueillir les remorques de 5 x 10 ou moins de façon tout aussi sécuritaire pour les usagers.

RÉCUPÉRATION DE TERRE ET DE BRANCHES

- Les petites branches d'un diamètre inférieur à 2,5 cm (1 po) et d'une longueur maximale de 60 cm (24 po) peuvent être déposées dans les bacs bruns;
- Les branches un peu plus volumineuses peuvent être déposées au site dédié en question puisqu'elles peuvent endommager les équipements de traitement de la matière organique lorsqu'elles sont déposées dans les bacs bruns;
- L'entente est intervenue avec la Ville de Saint-Hyacinthe, pour la récupération de la terre et des branches **en petite quantité**;
- Ce site est situé au 1000, rue Lemire, et il est accessible gratuitement sur présentation d'une preuve de résidence sur le territoire de la Régie du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h 15, et le vendredi, de 8 h à 12 h 45.

Information : 450 778-1000, option 0.



VOUS DÉMÉNAGEZ ?

Certains bacs doivent demeurer sur place ! Lesquels ?

Les bacs de matières recyclables (vert ou bleu) et de matières organiques (brun) sont fournis aux occupants de chaque immeuble et sont la propriété de la Municipalité. Le numéro de série qui est apposé sur chacun correspond à chaque adresse municipale et ils ne doivent en aucun cas être transportés à une nouvelle adresse. Le bac d'ordures ménagères (noir) est votre propriété. Vous devez donc vous en procurer un en quincaillerie.



DEMEURENT SUR PLACE

VOUS APPARTIENT

VENTE DE GARAGE

Avec l'arrivée du beau temps et le ménage du printemps vient souvent l'idée de tenir une vente de garage. La Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine rappelle à la population que seules les personnes ayant préalablement obtenu un permis à cet effet auprès de la Municipalité peuvent en tenir une. Selon le Règlement 09-370 constituant règlement de zonage révisé de la MRC des Maskoutains, chapitre 8, article 8.7, la vente de garage est autorisée dans toutes les zones aux conditions suivantes :

- Il ne peut y avoir qu'une seule vente de garage par logement durant l'année;
- La vente doit être faite par l'occupant du logement ou de l'habitation situé sur le terrain où se tient la vente de garage;
- La vente ne peut durer plus de deux jours consécutifs;
- Il ne doit y avoir aucun empiètement sur la voie publique;
- Toute réclame hors du terrain est prohibée;
- Les activités ne doivent nuire d'aucune sorte à la visibilité des automobilistes et des piétons.

Pour faire une demande ou pour toute autre information, veuillez communiquer avec l'inspecteur municipal au 450 795-6272, poste 105, ou par courriel à urbanisme@stemariemadeleine.qc.ca.



ENVIRONNEMENT

PÉRIODE DE GRANDES CHALEURS À NOS PORTES SIGNIFIE ÉCONOMISER NOTRE EAU POTABLE EN ARROSANT MINIMALEMENT!

En vertu du règlement numéro 12-400 intitulé Utilisation de l'eau potable, la Municipalité rappelle à la population la réglementation en vigueur qui gère l'utilisation extérieure de l'eau potable :

Période d'arrosage

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux, distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux, est permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants :

- Un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;
- Un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair;

Quant au système d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi. Afin d'en connaître davantage sur les différentes réglementations applicables pour les systèmes d'arrosage automatique, nous vous invitons à communiquer avec l'inspecteur municipal à urbanisme@stemariemadeleine.qc.ca ou au 450 795-6272, poste 105.

Arrosage manuel

L'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps.

Remplissage de piscine

Le remplissage d'une piscine est interdit de 6 h à 20 h. Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau de l'aqueduc à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure. Bien entendu, le remplissage de piscine en soirée doit se faire sous surveillance afin d'éviter tout débordement ou gaspillage.

Nouvelle pelouse

Il est permis d'arroser tous les jours, aux heures prévues des périodes d'arrosage, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbuste et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement. Les propriétaires doivent toutefois obtenir un permis de la Municipalité à cet effet. Il est également permis d'arroser une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaque en tout temps pendant la journée de son installation.

À NOTER

La Municipalité peut, lorsque nécessaire, interdire à toute personne de procéder à l'arrosage extérieur dans un secteur donné et pendant une période déterminée. Toutefois, cette interdiction ne touche pas l'arrosage manuel des potagers et des plantes comestibles, en terre ou en pot, des jardins, des fleurs, etc.

Propriétaire d'une fosse septique?



La mise à jour des informations
à votre dossier permet :

- D'être rejoint pour confirmer votre date de vidange
- D'éviter des frais de déplacements inutiles



www.riam.quebec
450 774-2350

Juin - 2025

CET ÉTÉ, JE SÉCURISE MA PISCINE

Au plus tard le
30 septembre 2025

Le Règlement s'applique à toutes les piscines, peu importe leur date de mise en place. **Les propriétaires** d'une piscine installée avant le 1^{er} novembre 2010, et qui bénéficiaient auparavant d'une exemption, **ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour mettre aux normes leurs installations**. Toutes les autres doivent déjà être conformes aux règles.

Consultez le *Guide d'application du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* ici :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/ministere/securite_piscines_residentielles/GUI_InspecteurPiscineResidentielle.pdf

SANTÉ SÉCURITÉ



SOYEZ INFORMÉ!

Renseignez-vous auprès de votre municipalité pour connaître les plateformes d'alerte disponibles. Inscrivez-vous sur ces plateformes afin de recevoir rapidement les informations en cas d'urgence. Respectez les avis et consignes émis par les autorités.

QUAND SURVIENT UN SINISTRE...

Si un aléa naturel survient soudainement, seriez-vous bien préparé ?

Se tenir prêt en toutes circonstances, en assurant une autonomie minimale pour sa famille et en adoptant les bons gestes, c'est permettre aux intervenants de se concentrer sur l'essentiel.



EAU POTABLE

Un bris d'aqueduc, une inondation ou d'autres circonstances peuvent entraîner une contamination. Dans ce cas, respectez les avis d'ébullition ou de non-consommation de l'eau émis par votre municipalité pour assurer votre santé et votre sécurité. Gardez des bouteilles d'eau potable dans votre trousse d'urgence.



CHALEUR EXTRÊME

Ce phénomène peut entraîner des sécheresses et des incendies de forêt, et présente un risque pour la santé, en particulier pour les personnes vulnérables.

Voici quelques conseils à appliquer lors de chaleur accablante :

- Réfugiez-vous dans un endroit sûr et restez hydraté;
- Portez des vêtements légers;
- Réduisez vos efforts physiques, surtout au milieu de la journée;
- Buvez beaucoup d'eau;
- Passez au moins deux heures par jour dans un endroit climatisé ou frais;
- Prenez une douche ou un bain frais par jour ou rafraîchissez-vous plusieurs fois par jour avec une serviette mouillée;
- Utilisez le moins possible les appareils qui dégagent de la chaleur;
- Vérifiez auprès des personnes vulnérables que vous connaissez qu'elles vont bien (ex. : grands-parents).



ALERTES MUNICIPALES SOMUM

Vous désirez recevoir les alertes municipales? Vous devez vous inscrire ou mettre votre dossier de citoyen à jour dans Somum afin de recevoir les alertes municipales. Le système d'alertes a été bonifié. Et vous pouvez maintenant choisir les alertes que vous désirez recevoir.

Les alertes disponibles sont:

- Urgence
- Avis publics
- Déneigement
- Matières résiduelles
- Loisirs
- Information générale



SAINT-HYACINTHE & SA RÉGION CULTIVE LE PLAISIR!

CARTE TOURISTIQUE 2025 · 2026 TOURIST MAP



TOURISMESTH.CA  

POUR UNE ESCAPADE OU UN SÉJOUR, DÉCOUVREZ SAINT-HYACINTHE ET SA RÉGION

Attrayante, gourmande, festive et accessible, la grande région de Saint-Hyacinthe vous convie aux plaisirs simples, aux rencontres marquantes, aux activités uniques, aux saveurs authentiques et au dépaysement.

Vivez des moments privilégiés en allant à la rencontre d'intervenants, de commerçants et producteurs passionnés!

Afin de vous inspirer ou pour préparer votre escapade ou séjour en région maskoutaine, consultez les différents outils mis à votre disposition sur <https://tourismesth.ca/outils/> :

- Carte touristique
- Carte des parcours cyclables
- Circuits proposés
- Brochure en tourisme d'affaires
- Clavardage en ligne
- Blogue d'articles inspirants pour vos sorties
- Application web



tourismesainthyacinthe

Fête familiale

du grand Sainte-Madeleine



ACTIVITÉS
+ PLAISIR
garanti
pour toute
la famille!

PARC DES LOISIRS - 100, RUE BERNARD À SAINTE-MADELEINE

VENREDI
15 août

Tournoi Ami-Balle

Sous la direction de
madame Stéphanie Roy

Cinéma en plein air
Chansonnier



SAMEDI
16 août

Tournoi Ami-Balle

Matinées gourmandes
en avant-midi
Possibilité de savourer
les produits des
matinées gourmandes.

Jeux gonflables

Prestation musicale
de Sonicwave

Feux d'artifice



DIMANCHE
17 août

Finales du Tournoi Ami-Balle

Jeux gonflables



✦ Restauration sur place ✦

Informations

Vanessa Gauthier

Coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire
450 795-6272, poste 113 | loisirs@stemariemadeleine.qc.ca



Sainte-
Madeleine
Ensemble, près de tout



LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

MARC BLONDIN, LE SYMM ET À LA CARTE PRÉSENTENT

12 JUILLET
19H

SYMMANIA

HOMMAGE AU MAGNIFIQUE RICHARD CHARLÉ

TERRAIN DES LOISIRS DE STE-MADELEINE
100 RUE BERNARD, SAINTE-MADELEINE, QC

ADMISSION 25\$ | BILLETS PREMIUM 35\$
TABLES V.I.P 500\$ (POUR 8 PERSONNES)

Sainte-Madeleine

A.C. SYMM

Cet été
Embauchez des jeunes pour vos travaux !

La CIEC est là pour vous!

Appelez-nous !

450 771-4500
poste 270

JARDINAGE - SURVEILLANCE - ENTRETIEN - GARDIENNAGE
TRAVAUX MANUELS - PEINTURE - ETC.

COOP D'INITIATION À L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF

FONDS ÉTUDIANT

Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

Secrétariat à la jeunesse Québec

Canada

espace carrière

Carrefour jeunesse-emploi maskoutain

Lance-toi en affaires !
Cet été

Tu as entre 13 et 17 ans?
Tu voudrais travailler et l'entrepreneuriat t'intéresse ?
On a un projet pour toi!

Appelle-nous pour t'inscrire à la rencontre d'information :
450 771-4500

espace carrière

COOP D'INITIATION À L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF

FONDS ÉTUDIANT solidarité travail du Québec

FONDS Québec

Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

Canada

Secrétariat à la jeunesse Québec

Bon été
à toutes
et à tous!

VIE COMMUNAUTAIRE



SERVICE D'AIDE
EN IMPÔT

PROGRAMME
DES BÉNÉVOLES
DEPUIS 1988

Recevez les sommes
auxquelles vous avez droit.
Une personne bénévole
vous y aidera.

Le Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles vise à aider des personnes à recevoir toutes les sommes auxquelles elles ont droit, en leur permettant d'obtenir un coup de pouce pour remplir leurs déclarations de revenus. En effet, des bénévoles de partout au Québec sont là pour les soutenir!

Pouvez-vous bénéficier du service d'aide en impôt?

Pour bénéficier du service d'aide en impôt, vous devez avoir un revenu modeste et une situation fiscale simple.

Seuils de revenus maximaux suggérés	
Une personne seule	35 000 \$
Un couple	45 000 \$
Chaque personne à charge supplémentaire	2 500 \$
Un adulte avec un enfant	45 000 \$
Chaque personne à charge supplémentaire	2 500 \$



Pour en savoir plus



Pour connaître les endroits où ce service est offert ainsi que les horaires, consultez revenuquebec.ca/benevoles.

Vous pouvez également communiquer avec le service à la clientèle de l'ARC ou de Revenu Québec aux numéros suivants:

ARC: 1 800 959-7383

Revenu Québec: 1 800 267-6299



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency



CENTRE D'ENTRAIDE MASKOUTAIN

BANQUE ALIMENTAIRE

Paniers 15\$ | Les vendredis à 16 h (apportez vos sacs)

405, boul. Laurier O., Sainte-Marie-Madeleine

MAGASIN DE MEUBLES USAGÉS

15845, avenue Saint-Louis, Saint-Hyacinthe | 450 250-1236

Informations : www.centredentraidemaskoutain.org/

Service
Canada

Période de renouvellement du Supplément de revenu garanti

Avez-vous produit votre déclaration de revenus ?



Chaque année, en juillet, des milliers de personnes âgées cessent de recevoir leurs versements du **Supplément de revenu garanti (SRG)**. Pour éviter cette situation, il est essentiel de produire votre déclaration de revenus avant le 30 avril.

Le SRG, c'est quoi ?

Il s'agit d'une prestation mensuelle non imposable versée aux personnes âgées à faible revenu qui reçoivent la Sécurité de la vieillesse (SV).

Êtes-vous admissible ?

- Vous avez 65 ans ou plus.
- Vous vivez au Canada.
- Vous recevez une pension de SV. (canada.ca/securite-vieillesse)
- Votre revenu annuel est :
 - inférieur à 22 056 \$, si vous êtes une personne célibataire, veuve ou divorcée;
 - inférieur à 29 136 \$, si votre partenaire (conjoint, conjointe, conjoint de fait ou conjointe de fait) reçoit une pension complète de la SV;
 - inférieur à 40 800 \$, si votre partenaire reçoit l'Allocation;
 - inférieur à 52 848 \$, si votre partenaire ne reçoit ni pension de la SV ni Allocation.



Besoin d'aide ou d'information concernant votre SRG ?

Service Canada peut vous aider :

- **par téléphone** : au 1-800-277-9915 (Sécurité de la vieillesse) ou au 1-877-631-2657 (Centre d'appui).
- **en personne** : bureaux.service.canada.ca/fr



Pour des informations sur les activités de services mobiles à proximité, **visitez la page** : canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/services-mobiles-liaison-communautés

Mise à jour : 21 février 2025

INFORMATIONS GÉNÉRALES

JUIN

- 5 Matières organiques 
- 6 Matières recyclables 
- 9 Conseil municipal 
- 12 Matières organiques 
- 13 Déchets 
- 14 Fête des voisins
- 19 Matières organiques 
- 20 Matières recyclables 
- 24 Fête nationale 
- 24 Services municipaux fermés
- 25 Début du camp de jour
- 26 Matières organiques 
- 27 Déchets 
- 27 Collecte gros rebuts 

JUILLET

- 1 Fête du Canada
- 1 Services municipaux fermés
- 3 Matières organiques 
- 4 Matières recyclables 
- 7 Conseil municipal 
- 7 Consultation publique 
- 10 Matières organiques 
- 11 Déchets 
- 12 Gala de boxe Symmania
- 17 Matières organiques 
- 18 Matières recyclables 
- 24 Matières organiques 
- 25 Déchets 
- 31 Matières organiques 

MUNICIPALITÉ

BUREAU ADMINISTRATIF

3541, boulevard Laurier
Sainte-Marie-Madeleine (QC) J0H 1S0

Téléphone: 450 795-6272
Télécopieur: 450 795-3180

www.sainte-marie-madeleine.ca

Heures de bureau

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
Vendredi: fermé

Administration générale – Accueil

Mme Stéphanie Girard Corbin
Poste téléphonique 102
info@stemariemadeleine.qc.ca

Direction générale et Travaux publics

Me Josée Vendette
Poste téléphonique 104
dg@stemariemadeleine.qc.ca

Comptabilité

Mme Nathalie Cormier
Poste téléphonique 103
comptabilite@stemariemadeleine.qc.ca

Inspectrice municipale

Développement immobilier
Annie Chamberland
Poste téléphonique 105
urbanisme@stemariemadeleine.qc.ca

Loisirs, culture et vie communautaire

Vanessa Gauthier
Poste téléphonique 113
loisirs@stemariemadeleine.qc.ca

VOS ORGANISMES

Cercle de Fermières

450 795-3422 ou 450 355-0485

FADOQ Sainte-Madeleine

450 795-3250

Scouts 4^e l'Avenir

450 262-1042

Chevaliers de Colomb

Conseil 4301

450 795-6232

La Guignolée

du grand Sainte-Madeleine
450 496-6590

LIEUX DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

TERRITOIRE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE

Salle municipale

(anciennement cabane à sucre Tétreault)
3355, boulevard Laurier

Parc Jodoin

Rue des Ormes

Parc Denis-Choquette

625, rue Piette

Parc des Ostriers

Rues des Ostriers et des Hêtres

Terrains de soccer

Parc Denis-Choquette

625, rue Piette

TERRITOIRE DE SAINTE-MADELEINE

Salle communautaire de Sainte-Madeleine

75, rue Saint-Simon

École Saint-Joseph-Spénard

150, rue du Cinquanteaire

Parc de planche à roulettes

100, rue Bernard

Terrain de balle

100, rue Bernard

Parc des Loisirs

100, rue Bernard

Patinoire, glace de hockey en hiver et pickleball en été

100, rue Bernard